

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 13 octobre 2025

Délibération N° 13/10/2025 1-1

BUDGET 2025

DECISION MODIFICATIVE N°3

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 7 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
Mme Fabienne CAMUS
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Était absente :

Mme Maggy JANSOONE

Mme Aurélie LITTAYE est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Au nom du bureau municipal, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la modification des crédits suivants qui seront repris au compte administratif 2025 :

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025 S²LO

ID : 062-216207530-20251013-D_2025_1013_02-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opé	Chapitre	Libellé	Montant
FIN	020	6188	-	011	Autres	- 188 000.00 €
RH	020	64111	-	012	Rémunération principale	+ 180 000.00 €
CULT	020	6232	-	011	Fêtes et Cérémonies	+ 8 000.00 €
TOTAL						0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opé	Chapitre	Libellé	Montant
FIN	020	2031	-	20	Frais d'études	+ 106 000.00 €
FIN	020	21351	107	21	Bâtiments publics	- 50 000.00 €
FIN	020	21848	102	21	Mobilier et matériel de bureau	+ 30 000.00 €
ST	510	2031	-	20	Frais d'études	- 36 000.00 €
ST	30	2318	134	23	Autres immobilisations	+ 10 000.00 €
FIN	020	21621	-	21	Biens mobiliers	+ 30 000.00 €
FIN	020	2188	-	21	Autres	- 90 000.00 €
TOTAL						0.00 €

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

